



SKETCH-UP, UN OUTIL POUR L'ARCHITECTE

Initiation

PRESENTATION

- OBJECTIFS** - Acquérir une bonne connaissance des forces et faiblesses de SketchUp
- Être capable de traiter et modifier des fichiers 3D créés avec SketchUp
- Développer un regard critique et constructif sur les différentes options de rendu 3D possibles en fonction du contexte (temps, finance, qualité, etc.)
- METHODE** - Utilisation de cas concrets de modélisation 3D, servant à introduire les techniques et les fondements théoriques.
- Démonstrations et exercices réalisés sur la base de cas fournis par le formateurs ou les stagiaires (les contenus fournis par les stagiaires devront être transmis au formateur au plus tard le jour de démarrage de la formation)
Support logiciel = Google SketchUp Version 7
- CONTENU** - **Techniques de base**
Philosophie du logiciel, domaines d'application
Présentation de l'interface, configuration de l'environnement
Apprentissage des outils de dessin, de déplacement et de modification
Utilisation des calques
- **Techniques avancées**
Utilisation des composants
Utilisation des sections
Import & export
Séquence animée
Extensions et Plugins

PRE-REQUIS Utilisation générale d'un micro-ordinateur, connaître et utiliser régulièrement différents formats de fichiers et équipements usuels (appareil photo numérique, imprimante, etc)

DATES 22 février 2010 2 jours soit 14h00
23 février 2010

HORAIRES De 9h00 à 17h30

LIEU Ecole d'architecture de Nancy
2, rue Bastien Lepage 54 000 NANCY Tél 03 83 30 81 00

PUBLIC Architectes et leurs collaborateurs

DISPONIBILITE 10 places

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS **17 février 2010**

ORGANISME ALFA - Association Lorraine pour la Formation continue des Architectes
Association de Formation en cours de déclaration auprès de la Préfecture de la Région Lorraine
n° SIRET : 332 493 295 000 15 code APE : 8559B
24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy - Tél 03 83 17 17 24 - alfa@archilink.com

EQUIPE PEDAGOGIQUE Damien Hanser, architecte et professeur informatique à l'ENSAN

COÛTS de 350,00 € à 950,00 € TTC pour les 2 jours
comprenant : participation au stage
supports de formation et documentation
repas
Prise en charge FIF-PL = 150,00€ maxi - OPCA-PL = 200,00€ HT / jour environ



SKETCH-UP, UN OUTIL POUR L'ARCHITECTE

Initiation

BULLETIN D'INSCRIPTION

DATES | 22/02/2010 et 23/02/2010

STAGIAIRE

NOM - _____ PRENOM - _____
PROFESSION - _____ SOCIETE - _____
ADRESSE - _____
TEL - _____ FAX - _____
COURRIEL - _____

VOUS ETES Gérant
 Salarié
 Installé à son compte depuis moins de 3 ans (joindre justificatif) (dans la limite de 2 places, par ordre d'arrivée)
(cochez les cases qui vous concernent)

TARIFS

ARCHITECTE DEMANDEUR D'EMPLOI Contacter ALFA (03 83 17 17 24)

LIBERAL <input type="checkbox"/>	690,00 € TTC	si inscription avant le	12/02/2010
<i>soit</i>	<i>576,92 € HT</i>		
<input type="checkbox"/>	830,00 € TTC	si inscription à partir du	13/02/2010
<i>soit</i>	<i>693,98 € HT</i>		
NOUVEL INSCRIT <input type="checkbox"/>	350,00 € TTC	si inscription avant le	12/02/2010
<i>soit</i>	<i>292,64 € HT</i>		
<input type="checkbox"/>	690,00 € TTC	si inscription à partir du	13/02/2010
<i>soit</i>	<i>576,92 € HT</i>		
SALARIE <input type="checkbox"/>	790,00 € TTC	si inscription avant le	12/02/2010
<i>soit</i>	<i>660,54 € HT</i>		
<input type="checkbox"/>	950,00 € TTC	si inscription à partir du	13/02/2010
<i>soit</i>	<i>794,31 € HT</i>		

(cachet de la Poste faisant foi)

Places limitées à 10 personnes - Clôture des inscriptions le **17/02/2010**

PAIEMENT

- Par chèque à l'ordre de ALFA qui sera débité après la formation
- L'inscription sera prise en compte à réception du chèque d'acompte, dans l'ordre d'arrivée

Signature et cachet

En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-après

Date

Fait à

BULLETIN ET CHEQUE A RENVOYER A

A.L.F.A.
Maison des Architectes
24, rue du Haut Bourgeois
54 000 NANCY

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1 - Objet** Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA. ALFA propose des formations auprès des architectes et leurs collaborateurs. Son numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15
- 2 - Modalités d'inscription** L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales. Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, au moins un mois avant la date de début de stage, à :
ALFA - 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy
Tél : 03 83 17 17 24 - Fax : 03 83 36 48 80
E.mail : alfa@archilink.com - Site : www.alfa-formation.org
- Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL ou OPCA PL) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.
- Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier, fax ou mail. Les inscriptions seront effectives à la date de réception du chèque confirmant l'inscription.
- 3 - Obligations respectives** Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convocation de formation, une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis et d'une fiche pédagogique ou programme détaillé.
- A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, feuille d'émargement...).
- Le stagiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation
- 4 - Tarifs** Le prix toutes taxes comprises des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription.
- ALFA n'est pas assujéti à la TVA
- Le prix comprend les frais pédagogiques, et la documentation.
- Des tarifs spéciaux sont proposés aux nouveaux installés depuis moins de trois ans (joindre justificatif) et aux salariés. Ces prix figurent dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription.
- Les demandeurs d'emploi peuvent participer aux formations s'il reste des places à prendre après la clôture des inscriptions. Se renseigner auprès de ALFA.
- 5 - Modalités de paiement** Elles seront précisées dans la convention de formation.
- 6 - Report / Annulation / Absence** Du fait de ALFA :
- ALFA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, ALFA reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.
- Du fait du stagiaire :
- Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 15% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.
- De plus ALFA, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.
- La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partielle n'est pas admise.
- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, celui-ci reste entièrement dû.
- L'attestation de Présence, qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (FIF-PL, OPCA-PL, FAFIEC, etc ...) et accompagnée des feuilles d'émargement, totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.
- Le stagiaire recevra une attestation de Formation à la condition expresse d'avoir suivi la totalité de la formation. Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, mariage, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (soumises à validation par le Comité Directeur de l'Association ALFA), enseignement théorique HMO
- 7 - Règlement des litiges** En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.